**PV du conseil « N°6 - 2022-2026 » du LexFEIM**

**vendredi 3 juin 2023 – 13h30 à 16h30**

**- à approuver par courriel avant le 16 juin 2023 midi -**

Le quorum (12/22) est atteint avec 22 membres présents ou représentés : Membres : G. Lebreton (proc de N. Zémiac), K. Hoyez (proc de Ph. Gast), A. Kone (proc de E. Denis), H Gaba (proc de M. Guénolé), M. Gonzalez (proc de M. Cherbi), Cl. Human (proc. de MC Lebreton), M. Charité (proc de Z. Brémond), P. Chabal (proc de S. Calme), G. Lelabourier (proc de P. Fleury Le Gros), JM Roy, G. Lô, J. Clerckx, M. Bruno. Associés : A. Cayol, J. Bridenne, G. Quintanne, D. Guével, Ph Corruble.

P. Chabal remercie tous les membres du laboratoire pour une intense et riche 1ère année de « noviciat », où il a fait de son mieux, avec bienveillance (ce qui n’excuse aucune maladresse de sa seule part) ; et a tenté de gérer une équipe elle-même bienveillante et assidue. Merci, et bon été !

**Partie I – Informations**

Le Conseil commence à 13h35 en présence du Président et de la Vice-Présidente Recherche de l’Université du Havre, Pedro Lages dos Santos et Céline Picard.

1a) P. Chabal les accueille, rappelant que 1) au LexFEIM, la recherche s’effectue autour d’axes : i/ ***droits fondamentaux, bioéthique, biodiversité***, donc des analyses des *régulations et des évolutions socio-institutionnelles* *fondamentales* ; ii/ ***enjeux internationaux et sécurité***, donc des analyses des *grands systèmes juridiques et politiques* de puissances et de leurs dynamiques ; iii/ ***droits des activités économiques et droits des espaces marins***, donc des analyses des *intégrations des zones terrestres et maritimes.* 2) Le Site WEB du LexFEIM est à jour de ses membres, doctorants, HDR et publications : les Services centraux s’en convaincront en le consultant, notamment l’intégralité des PV, structurés en 3 parties : ‘informations’, ‘délibérations’, ‘réflexions’ (les points les plus importants sont abordés en réflexions lors d’un Conseil et ensuite - lors du Conseil suivant - délibérés et votés, dans la transparence des votes et des procurations. 3) Enfin, le LexFEIM attache une grande importance à l’accueil de ses membres, qu’ils soient doctorants, contractuels, ATER, associés, invités ou enseignants-chercheurs : au plan humain mais aussi au plan institutionnel. Il a obtenu en 2022-2023 - nous en remercions la Commission Recherche - un Accompagnement Spécifique de la Recherche (1 an) et une Allocation Doctorale pour une thèse (3 ans).

1b) Le Président présente pour l’établissement 2023-2027 le ***Projet polytechnique des territoires maritimes et portuaires (PPTMP)***. ‘Polytechnique’ au sens de toutes les sciences de la société et de la nature; ‘Territoires’ au sens des espaces de développement des activités. Auprès de notre tutelle, une première étape a été signée le 27 octobre 2023, celle d’un Contrat Objectifs-Moyens-Performances (« COMP ») dotée financièrement de 100 millions € pour 34 établissements sur 3 ans et accompagnée d’indicateurs de suivi (soit environ 2,8 millions € en moyenne par établissement). Une deuxième étape, le 16 juin 2023, devrait être celle de l’octroi de 50% des budgets prévus sur trois ans, puis 30% en 2024; et 30% en 2025. Pour les laboratoires, le **budget 2024** sera un **budget par projets**, i/ reflétant ce PPTMP, ii/ reprenant le projet de laboratoire tout entier, iii/ associant des dépenses nécessaires à des recettes demandées, iv/ préparé et soumis en septembre aux services centraux, v/ objet dès octobre d’un dialogue budgétaire avec la VP Recherche et la DIRVED, et vi/ arbitré courant novembre pour être décidé début décembre.

Le Président et la Vice-Présidente répondent aux questions et quittent le Conseil à 14h45.

2) C**ontacts extérieurs** et internationaux et leur partage entre membres du LexFEIM : un des projets du laboratoire est de mettre en synergies les centres de recherche en droit qui sont nos partenaires, parfois en ordre dispersé : une dizaine en Afrique de l’ouest et du nord, et une demi-douzaine en Asie orientale et centrale ; et d’y ajouter de nouveaux partenaires européens et américains.

3) **Allocations doctorales** : le LexFEIM a obtenu une allocation (après deux tentatives en 2022) sur le territoire de l’Asie nouvelle et ses reconfigurations de puissance. Les membres du laboratoire sont fortement encouragés à déposer en février 2024 de nombreuses demandes d’allocation doctorales, soit 100 % Région, soit 100 % Etablissement, soit 50 %/50 % par double-financement.

4) **Mr Zérah Brémond** a publié sa thèse dans un très bel ouvrage « *Le territoire autochtone dans l’Etat post-colonial : étude comparée des Etats issus des colonisations britannique et hispanique*». Félicitations ! Et félicitations pour son recrutement comme **Maître de Conférences** à l’Université de Pau. Le LexFEIM s’en réjouit profondément et se réjouit de collaborer avec l’université de Pau.

5) **colloques à venir :**

En 2024 auront lieu 2 colloques internationaux :

- 30-31 mai 2024 : « *Les activités économiques à l’aune des droits fondamentaux* » (H. Gaba, A. Cayol)

- 20 juin 2024 : « *La protection de la biodiversité dans l’Union européenne* » (M. Bruno)

**La chronologie est :**

- le 7 septembre 2023 : présentation complète (participants, programme, budget, éditeur, etc)

- octobre 2023 : demandes de subventions : composantes 1500 € (AI/IUT), Commission Recherche[[1]](#footnote-1) 1000 €, Le Havre Seine 3000 €, université partenaire 1000-2000 €, LexFEIM 3500 €+

- novembre 2023 : résultats des subventions demandées et finalisation du budget ‘recettes’

- décembre 2023 : confirmation du programme définitif des intervenants/orateurs

- janvier 2024 : les premières ‘dépenses’ deviennent engageables

- les communications écrites doivent parvenir aux organisateurs UN MOIS **avant** le colloque

**- les colloques ont lieu avant l’été pour que le livre puisse être publié dans l’année civile**

En 2025, auraient lieu 2 colloques internationaux :

- « *Les droits fondamentaux entre l’essentiel et le non-essentiel* » (M. Charité)

- « *Les radicalités comme forme dominante d’expression du politique*» (P. Chabal)

6) **Critères d’activité des laboratoires :**

Ils seront décidés par la Commission Recherche et s’appliqueront dès la fin de l’été 2023 pour l’élaboration des budgets 2024. J. Clerckx, qui en est membre élu, aura la primeur de ces critères et la gentillesse, stp Jocelyn, de nous les communiquer, nous te remercions.

Evaluation en 2025-2026, quatre séries d’information seront envoyées à l**’HCERES :**

**- publications individuelles** : chacun(e) aura renseigné HAL, où l’HCERES puisera l’information

- **indicateurs généraux** des laboratoires élaborés par la Commission Recherche (Jocelyn)

- publications **collectives** : telles que recensées sur le site du labo, renseigné par vous

- indicateurs **particuliers** : tels que nous les estimons les mieux adaptés à nos activités de recherche en Droit (et science politique). Nous définirons ces critères particuliers lors du Conseil de **septembre** 2023, conseil fondamental dans la réflexion sur notre évaluation.

7) **Publications des colloques 2022** :

- « The completion of Eurasia ? » (mai 2022) est sous presse pour juillet 2023 (P. Chabal)

- « Terrorisme et droits fondamentaux » (juin 2022) est encore en évaluation (G. Lô; J. Clerckx).

8) **Publication des colloques 2023** :

- « Ordre et désordre dans la biodiversité » (Libreville, mars 2023) : sera publié par Libreville

- « Eurasian Legal Systems in a World of Transitions » (Incheon, mai 2023) : manuscript édité

- « Le Retour de l’Etat : puissance et libertés » (Nouakchott, juin 2023) : sera publié par Nouakchott

9) **Thèses inscrites** en 2022-2023 :

1) GONZALES PICHIHUA MARKONI (M. Bruno),

2) MICHOT STEPHANE (M. Bruno)

3) OKOUNDA LARICK (M. Bruno)

4) ALI YASMINA (M. Bruno, C. Puigelier))

5) DENIS EDOUARD (G. Lebreton, F. Bottini)

6) NERRANT STEPHANE (G. Lebreton)

7) LE GOFF AURELIE (G. Lebreton)

8) FALL MODOU (H. Gaba, M. Mouhamedou Fall))

9) QUENUM FIDELIA (H. Gaba, F. Deckon)

10) VRIGNAUD VINCENT (H. Gaba)

11) NAHIMANA THOMAS (JM Roy)

12) SAILLART MARJOLAINE (J. Clerckx, C. Puigelier)

13) DIALLO BOUBACAR (P. Chabal) (co-encadre 2 thèses à KazNU: A. Utegenova, M. Ussen)

J. BRIDENNE, membre du LexFEIM / EDDN (dir thèse B. Haftel, Sorbonne Paris 13 Nord, B. Bourdelois) souhaite être recensée comme doctorante du Lexfeim – la demande a été transmise à la DIRVED..

**Parti II - Délibérations**

1. La position du LexFEIM exprimée en mars 2023 sur la dualité/unicité de la recherche en droit à l’UHN n’est pas remise en cause. Il n’y a pas besoin d’un vote.

2. **Soutien de principe à la publication** en 2024 du livre « Techniques d’Interprétation du juge » (R. Titiriga, collègue d’Inha, prof. invité en 2023 et participant actif à 4 des colloques de droit comparé Kazakh-français-coréen, et D. Guével, S. Calme) pour environ 2000 €. Approuvé à l’unanimité.

3. **Soutien de principe à la publication** en 2024 du livre « Les droits des peuples autochtones » (Z. Brémont, L. Cloud) suite aux 5 séminaires organisés en 2023, auxquels ont participé, outre ces collègues, G. Lô, A. Kone et P. Chabal) pour environ 2000 €. Approuvé à l’unanimité.

4. **Orientations budgétaires** pour juillet-décembre 2023 : il y a encore deux professeurs invités à venir en 2023 : semaine du 4 septembre K. Baizakova (Almaty) et semaine du 13 novembre Alioune Sall (Dakar) : un conseil du Lexfeim aura lieu ces semaines-là pour accueillir ces collègues et discuter de la réciprocité de nos échanges.

**Partie III – Réflexions**

1. **Invitations 2024 (seront votées en septembre)** :

- Dildora Khodjaeva (Tashkent State University of Economics and law, Ouzbékistan, référent P. Chabal), qui viendrait le plus tôt possible en 2024 (billet achetable sur reliquat 2023 ?)

- Ismaelline Eba-Nguema (Université Omar Bongo, Libreville, référent H. Gaba), qui viendrait fin mai 2024 pour le colloque de H. Gaba et A. Cayol

- la liste est ouverte : les propositions parviendront à N. Zémiac / P. Chabal **avant le 1er juillet 2023** avec notamment les éléments de réciprocité.

2. **Projet d’inscription en HDR pour 2024** : au moins 3 collègues havrais et 2 collègues étrangers pourraient lancer leur demande d’inscription en HDR. Le LexFEIM leur exprime ses sincères encouragements pour un projet individuel, qui leur est bien sûr propre tout en contenant des implications collectives (taux de HDR parmi les membres du laboratoire, critère retenu par la Commission recherche parmi ses nouveaux « critères d’activité » des laboratoires).

\*

Le Conseil prend fin à 17h00.

Les prochains conseils auront lieu le jeudi **7 septembre** en présence de la Professeure invitée Mme Kuralay Baizakova (université Al Farabi, Almaty) et le jeudi **16 novembre** en présence du Professeur invité Mr Alioune Sall (université UCAS, Dakar. Ce sera l’occasion de détailler les actions de réciprocité avec ces deux universités (Al Farabi P. Chabal, et UCAD M. Bruno).

Selon la date effective de la communication de notre **budget 2024**, les approbations des subventions colloques et des professeurs invités et toutes dépenses, approuvées notamment le 7 septembre ou le 16 novembre, feront l’objet d’une confirmation par mail collectif, sans qu’un Conseil soit réuni en décembre 2023, sauf bien évidemment consultation délibération urgente imprévue.

\*\*\*

1. La demande de subvention à la Commission Recherche exige la mise en ligne d’un Appel à Communications (cela peut se faire sur Calenda - <https://calenda.org/> rubrique « Suggérer un événement » tout en bas de la page) ou sur tout autre site internet mais il faut fournir à la CR le lien de l’appel publié sur internet. [↑](#footnote-ref-1)